



Décision n° 5 du Collège des Commissaires sportifs

Suite à la sortie de route du concurrent n° 61 dans l'ES1, le Collège des commissaires sportifs, dans la stricte application de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes, décide d'attribuer le temps forfaitaire ci-dessous :

- N° 65 3.54.8

Notifié par affichage au concurrent à Faye l'Abbesse le 30 juillet 2023 à 16 h 25

Catherine CONDEMINÉ
Président du Collège
Licence 56617

A blue ink signature of Catherine Condemine, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

Gilles CHABERNAUD
Membre du Collège
Licence 13554

A blue ink signature of Gilles Chabernaud, featuring a prominent 'G' and 'C' intertwined with a horizontal line.

Christelle CLIPET
Membre du Collège
Licence 243833

A blue ink signature of Christelle Clipet, characterized by a dense, circular scribble of lines.